Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_013-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 janvier 2026

Date de convocation : 20 janvier 2026
Date d'affichage des délibérations : 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt et six, le vingt-six janvier à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GOISNARD Gaëlle, JAN Eric, JAOUEN Nicole, LE Dû Marie Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE SAUX Roger, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, REMY Guillaume, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine.**
Absent représenté **: GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, JANOT Anne absente ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû**
Absents excusés : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude.**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 01 / 013 : Adhésion à ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)

L'ANDES est une association regroupant les élus en charge des sports dans l'hexagone et Outre-mer. L'objet de cette association **vise à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière de gestion, d'investissement et de fonctionnement.**

Les objectifs sont multiples :
- Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, qui peuvent partager ainsi leurs expériences en matière de développement des activités sportives au niveau communal, départemental, régional et national.
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres, dans toutes les matières relatives aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif et des organismes en charge d'élaborer les normes des équipements sportifs, d'homologuer les enceintes sportives et d'assurer la sécurité des manifestations sportives.

Le montant annuel de la cotisation est fixé en fonction du nombre d'habitants ; pour PLEYBEN, qui se situe dans la strate des communes de 1 000 à 4 999 habitants, il s'élève à 121 €/an.

Après en avoir délibérer, à l'unanimité, le conseil municipal décide :
- **D'ADHERER à l'association de l'ANDES moyennant une cotisation annuelle de 121 Euros (variable annuellement selon les appels à cotisation)**
- **D'AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à remplir toutes les formalités afférentes à cette adhésion.**
- **D'INSCRIRE les sommes au Budget correspondant.**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Roger LE SAUX

Le Maire,
Amélie CARO